

24 / 129

# DÉCISION DU MAIRE

## MODIFICATION DU TARIF HEBDOMADAIRE DE LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 128 AVENUE DE LA REPUBLIQUE DU 10 JUIN AU 16 JUIN 2024

SC/PA/GLV/AMP

Le Maire de la Commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,  
Vu l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux  
délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,  
Vu la délibération n° 23/65 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2023 relative à  
la création d'une boutique éphémère sise 128 avenue de la République à Montgeron et à  
son règlement intérieur annexé,  
Vu la décision n° 23/177 en date du 13 octobre 2023 fixant la grille tarifaire  
hebdomadaire de la boutique éphémère,

Considérant la demande de [REDACTED] de  
remplacer le tarif de la semaine festive, applicable à leur période de location en raison de  
la Fête des Pères le dimanche 16 juin, par celui d'une semaine classique pour cause  
d'inadéquation de l'offre proposée avec la célébration du dit-événement,  
Considérant l'exploitation de la boutique en demi-journée le dimanche,  
Considérant dès lors la nécessité d'appliquer un tarif particulier pour cette semaine,

### DECIDE

- Article 1** D'appliquer le tarif d'une semaine classique soit le montant de 500€ à [REDACTED]  
[REDACTED] pour la location de la boutique éphémère sise 128  
avenue de la République du lundi 10 juin au dimanche 16 juin 2024.
- Article 2** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la  
commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à  
Madame La Préfète et notifiée aux intéressées.
- Article 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire  
et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le

28 JUIN 2024



Sylvie CARILLON  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

